



RCS : ST MALO
Code greffe : 3502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST MALO atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00553
Numéro SIREN : 752 323 238
Nom ou dénomination : UNION SOCIALE ET SOLIDAIRE

Ce dépôt a été enregistré le 24/01/2017 sous le numéro de dépôt 266

UNION SOCIALE ET SOLIDAIRE
Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000 euros
Siège Social : 26, rue Ambroise Bernard – 22100 DINAN
752 323 238 RCS SAINT MALO

BILAN
COMPTE DE RESULTAT
ANNEXE
DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2015

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-MALO DÉPÔT DU :
24 JAN. 2017
LE GREFFIER
N° 266

Certifié conforme
Unico-Gérant



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2015 12			Exercice N-1 31/12/2014 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	1 495	172	1 323		1 323	
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	6 290		6 290	5 390	900	16.70	
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
Total II	7 785	172	7 613	5 390	2 223	41.24	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 337		1 337	35 864	34 527	96.27
	Autres créances	18 996		18 996	19 681	685	3.48
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	9 884		9 884	3 685	6 199	168.23	
Charges constatées d'avance (3)				310	310	100.00	
Total III	30 218		30 218	59 541	29 323	49.25	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	38 003	172	37 831	64 931	27 100	41.74	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1		
		31/12/2015	12 31/12/2014	Euros	%	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	8 000	8 000			
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves					
	Report à nouveau	16 384	34 698	18 313	52.78	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	974	18 313	17 339	94.68	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées					
	Total I	7 411	8 384	974	-11.61	
	AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
		Total II				
	PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
		Total III				
DETTES (1)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	89 35 072	48 659	89 13 587	27.92	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	704 9 302	532 14 124	172 4 821	32.31 34.14	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	73		73		
	Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)		10 000	10 000	100.00
		Total IV	45 242	73 315	28 074	38.29
		Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	37 831	64 931	27 100	41.74	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

45 242 73 315

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2015 12			Exercice N-1 31/12/2014 12		Ecart N/ N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	67 684		67 684	74 745		7 061	9.45
Chiffre d'affaires NET	67 684		67 684	74 745		7 061	9.45
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			8	2		6	308.96
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			67 692	74 747		7 055	9.44
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			42 693	32 390		10 303	31.81
Impôts, taxes et versements assimilés			517	406		111	27.21
Salaires et traitements			19 342	20 453		1 111	5.43
Charges sociales			4 125	8 420		4 295	51.01
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			172			172	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			163	71		92	129.05
Total des Charges d'exploitation (II)			67 011	61 740		5 271	8.54
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			681	13 006		12 326	94.77
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2015 12	31/12/2014 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	540		540	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	540		540	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	247		247	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	247		247	
2. Résultat financier (V-VI)	293		293	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	974	13 006	12 032	92.51
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		5 307	5 307	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	100		100	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	100	5 307	5 207	98.12
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	100		100	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	100		100	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		5 307	5 307	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	68 332	80 054	11 721	14.64
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	67 359	61 740	5 618	9.10
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	974	18 313	17 339	94.68

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

SARL UNION SOCIALE ET SOLIDAIRE
26 RUE AMBROISE BERNARD

22100 DINAN

ANNEXE DU 01/01/2015 AU 31/12/2015

CEC DANIEL QUINIOU SA

CAP SUD

1 RUE DE LA CROIX DESILLES

35400 ST MALO

02.23.52.29.10

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 37 830.91 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 67 683.84 Euros et dégageant un bénéfice de 973.81 Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2015 au 31/12/2015 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(Code de Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2015-06 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 495
TOTAL			1 495
Autres participations	5 390		1 000
TOTAL	5 390		1 000
TOTAL GENERAL	5 390		2 495

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 495	1 495
TOTAL			1 495	1 495
Autres participations		100	6 290	6 290
TOTAL		100	6 290	6 290
TOTAL GENERAL		100	7 785	7 785

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		172		172
TOTAL		172		172
TOTAL GENERAL		172		172

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	172				
TOTAL	172				
TOTAL GENERAL	172				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	1 337	1 337	
Impôts sur les bénéfices	294	294	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 242	1 242	
Groupe et associés	16 714	16 714	
Débiteurs divers	747	747	
TOTAL	20 334	20 334	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	89	89		
Fournisseurs et comptes rattachés	704	704		
Personnel et comptes rattachés	3 165	3 165		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	966	966		
Taxe sur la valeur ajoutée	4 954	4 954		
Autres impôts taxes et assimilés	218	218		
Groupe et associés	35 072	35 072		
Autres dettes	73	73		
TOTAL	45 242	45 242		

Produits à recevoir

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	173
Dettes fiscales et sociales	3 441
Total	3 614

Charges et produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-196)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15 et Art. R 123-197; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- SARL LES PETITS MOUSSES	9 691	100.00	10 691
- SARL CRECHE DE DOL	46 257	90.00	47 527
- SARL CRECHE DE MELESSE	65	100.00	289
- EURL ABORD'AGES LA MORANDAIS	6 484	100.00	983
- SCI CRECHE DE MELESSE	1 379	99.00	241
- SARL 1901 CONSEIL	2 259	100.00	1 259
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- SCI CRÈCHE DE TINTENIAC	7 843	50.00	15 735
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	5
Permanence ou changement de méthodes	5
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	6
Etat des amortissements	6
Etat des échéances des créances et des dettes	7
Produits à recevoir	7
Charges à payer	7
Charges et produits constatés d'avance	7
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Liste des filiales et participations	8

NA = Non Applicable NS = Non significative

UNION SOCIALE ET SOLIDAIRE
Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000 euros
Siège Social : 26, rue Ambroise Bernard – 22100 DINAN
752 323 238 RCS SAINT MALO

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 17 JUIN 2016

L'an deux mille seize,
Le dix-sept juin,
A 12 heures,

Les associés de la société « **UNION SOCIALE ET SOLIDAIRE** », société à responsabilité limitée au capital de 8.000 euros divisé en 400 parts sociales de 20 euros chacune, dont le siège social est situé 26, rue Ambroise Bernard – 22100 DINAN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT MALO sous le numéro 752 323 238 (la « **Société** »), se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence, émargée par les membres de l'assemblée lors de leur entrée en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur David MEUNIER, co-Gérant.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Monsieur le Président constate que la feuille de présence, certifiée exacte, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent ensemble plus de la moitié des titres composant le capital social et ayant droit de vote, et réunissent ainsi le quorum requis par les statuts de la Société.

L'assemblée, étant ainsi en mesure de délibérer valablement, est déclarée régulièrement constituée.

Le Président dépose devant l'assemblée et met à la disposition des associés :

- le rapport de gestion de la gérance sur la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce,
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2015,
- le texte des résolutions soumises au vote des associés.

Le Président rappelle que les rapports susvisés de la gérance, le bilan, le compte de résultat, l'annexe et le texte des résolutions proposées ont été remis aux associés dans les délais légaux et dans le même temps tenus, ainsi que l'inventaire, à leur disposition au lieu du siège social et qu'ainsi, ils ont pu librement exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi.

M

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis Monsieur le Président expose que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture des rapports de la gérance,
- Examen et approbation des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat,
- Questions diverses.

Il donne ensuite lecture des rapports de la gérance sur les opérations de l'exercice et les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de l'exercice écoulé et déclare la discussion ouverte.

Après échange de vues, sans débat entre les associés et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce, prend acte en tant que de besoin, des conventions visées par l'article L 223-19 du Code de Commerce, et statuant sur le rapport visé audit article, approuve l'une après l'autre lesdites conventions.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ, étant précisé que les associés intéressés par lesdites conventions n'ont pas pris part au vote relatif à l'approbation de la convention les concernant.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion de la gérance, sur la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport, et faisant apparaître un bénéfice de 974 euros.

L'assemblée générale donne aux co-Gérants quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

RA

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de 974 euros réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, de la façon suivante :

- A l'apurement du poste « report à nouveau débiteur» 974 €
Ce qui amène ce poste à la somme négative de – 15.410 €

TOTAL AFFECTE : 974 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à (7.411 €).

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale constate qu'aucune distribution n'est intervenue depuis la constitution de la société.

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, constate que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en compte aucune charge non déductible, visée à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.

Le Président de séance
Monsieur David MEUNIER

